



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
de la commune de Saint-Cézaire-sur-Siagne
n° 2023-036
Département des Alpes-Maritimes**

SEANCE DU : MERCREDI 12 AVRIL 2023

Nombre de Conseillers

En exercice : 27
Présents : 19
Représentés : 8
Absent : 0
Votants : 25

L'an deux mil vingt-trois et le douze avril à dix-huit heures trente, le Conseil municipal de la Commune de Saint-Cézaire-sur-Siagne, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil municipal, sous la Présidence de Monsieur Christian ZEDET, Maire de la Commune.

Date convocation :
06/04/2023

Date d'affichage :
06/04/2023

PRESENTS A LA SEANCE : Messieurs Christian ZEDET, Jacques-Edouard DELOBETTE, Franck OLIVIER, Thibault DESOMBRE, Pierre LARA, Mesdames Marie-Françoise EL HEFNAOUI et Catherine BOUILLO-MEYER, Messieurs Yann DEMARIA, Marc VAN WAYENBERGE, Alberto DE FARIA, Jean-Pierre FRANCHI, Claude BLANC, Marc ERETEO et Mesdames Angélique CHATAIN, Valérie PELLERIN, Solange VANLEDE, Sophie VILLEVAL, Claudette GALLET et Augusta ROUQUIER.

REPRESENTES : Madame Marie AMMIRATI (Pouvoir à Monsieur Christian ZEDET), Madame Fabienne MANZONE (Pouvoir à Monsieur Franck OLIVIER), Madame Marie-France LOUET (Pouvoir à Monsieur Thibault DESOMBRE), Madame Sandra NIRANI (Pouvoir à Monsieur Jacques-Edouard DELOBETTE), Madame Isabelle PIANA (Pouvoir à Madame Sophie VILLEVAL), Madame Michèle OTTOMBRE-BORSONI (Pouvoir à Madame Augusta ROUQUIER), Monsieur Adrien VIVES (Pouvoir à Madame Angélique CHATAIN) et Monsieur Romain GAZIELLO (Pouvoir à Madame Valérie PELLERIN).

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Franck OLIVIER.

RAPPORTEUR : Monsieur Jacques-Edouard DELOBETTE.

OBJET : Examen et vote du Compte Administratif 2022 du budget principal.

Il convient d'examiner le Compte Administratif de la commune pour l'année 2022.

.../...

AR Prefecture

006-210601183-20230412-2023_036-BF
Reçu le 26/04/2023
Publié le 26/04/2023

Les résultats budgétaires sont les suivants :

	Section d'investissement	Section de fonctionnement	Total des sections
Titres de recettes émis	4 263 191,91 €	3 833 182,65 €	8 096 374,56 €
Réductions de titres	1 519,32	104 498,59 €	106 017,91 €
Recettes nettes	4 261 672,59 €	3 728 684,06 €	7 990 356,65 €
Mandats émis	4 455 376,78 €	3 166 587,14 €	7 621 963,92 €
Annulations de mandats	-	84 576,98 €	84 576,98 €
Dépenses nettes	4 455 376,78 €	3 082 010,16 €	7 537 386,94 €
Résultat de l'exercice 2022	193 704,19 €	646 673,90 €	452 969,71 €
Résultat reporté 2021	1 244 772,76 €	- €	1 244 772,76 €
Résultat de clôture 2022	1 051 068,57 €	646 673,90 €	1 697 742,47 €

Monsieur le Maire quitte la séance afin que le Conseil municipal puisse délibérer sous la présidence de Monsieur Jacques-Edouard DELOBETTE qui propose à l'assemblée délibérante d'approuver le compte administratif de l'exercice 2022.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal **DECIDE** à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** le compte administratif 2022 du budget principal ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Toute décision réglementaire ou individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nice dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification, soit par voie postale au greffe de la juridiction, soit par voie électronique sur l'application « Télérecours » accessible sur le site de téléprocédures ouvert aux citoyens : <http://www.telerecours.fr>

Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux.

Pour Copie Conforme,
Christian ZEDET,
Maire de Saint-Cézaire-sur-Siagne



Certifié exécutoire compte-tenu de la :

Transmission en Préfecture le : 26 avril 2023

Publication/Notification le : 26 avril 2023



COMPTE ADMINISTRATIF 2022

Note de présentation brève et synthétique

INTRODUCTION

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. La présente note répond à cette obligation pour la commune par cet article, dont un extrait figure ci-après.

« Code général des collectivités territoriales – extrait de l'article L2313-1 »

COMPTE ADMINISTRATIF 2022

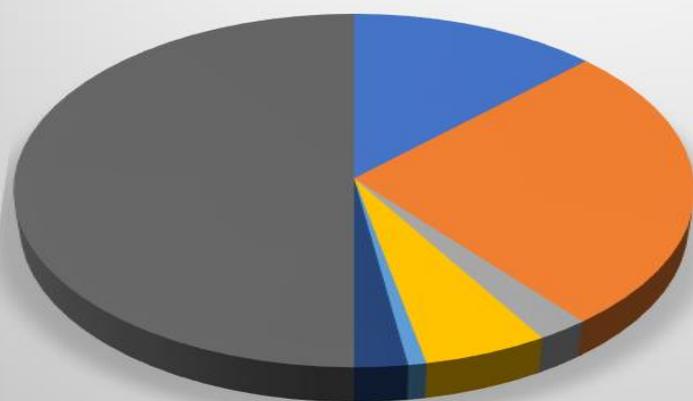
A la clôture de l'exercice 2022, le compte administratif du budget principal fait apparaître un résultat global de **1 697 742.47 €** se décomposant comme suit :

- Investissement : 1 051 068.57 €
- Fonctionnement : 646 673.90 €

Dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement 2022 s'élèvent à **3 082 010.16 €**.

Chapitre - Fonctionnement	CA 2022	BP 2022+DM	Taux de conso 2022
011 - Charges à caractère général	781 729,37 €	862 930,00 €	91%
012 - Charges de personnel et frais assimilés	1 622 222,82 €	1 701 420,00 €	95%
014 - Atténuations de produits	140 530,93 €	148 500,00 €	95%
65 - Autres charges de gestion courante	340 959,42 €	375 950,00 €	91%
66 - Charges financières	49 886,11 €	55 400,00 €	90%
67 - Charges exceptionnelles	119,00 €	1 000,00 €	12%
68 - Dotations aux amortissements et aux provisions	- €	- €	#DIV/0!
022 - Dépenses imprévues (fonctionnement)		- €	#DIV/0!
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	146 562,51 €	150 000,00 €	98%
023 - Virement à la section d'investissement	- €	243 000,00 €	0%
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	3 082 010,16 €	3 538 200,00 €	87%

Répartition des charges de fonctionnement
2022 par chapitre

- 011 - Charges à caractère général
- 012 - Charges de personnel et frais assimilés
- 014 - Atténuations de produits
- 65 - Autres charges de gestion courante
- 66 - Charges financières
- 67 - Charges exceptionnelles
- 042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections
- 023 - Virement à la section d'investissement

Chapitre 011 : Il s'agit des dépenses à caractère général pour le fonctionnement des structures et des services : eau, électricité, téléphone, chauffage, carburant, fournitures administratives, frais d'affranchissement, livres de bibliothèque, les fournitures et travaux d'entretien et de maintenance du matériel et des bâtiments, les impôts et taxes payées par la commune, les primes d'assurance, etc.

Chapitre 012 : Ce chapitre regroupe toutes les dépenses de personnel (rémunérations, charges salariales et patronales, caisses de retraite, médecine du travail, assurance des risques statutaires).

Chapitre 014 : Il s'agit des dégrèvements de la taxe d'habitation sur les logements vacants, prélèvement au titre de l'article 55 de la loi SRU et le FPIC (fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales) .

Chapitre 66 : Ce chapitre comprend les remboursements des intérêts de la dette.

Chapitre 67 : Ce chapitre comprend les charges exceptionnelles comme les annulations de titres sur exercices antérieurs et les opérations liées aux cessions (comptes 675 et 6761 opérations semi-budgétaires).

Chapitre 68 : Ce chapitre comprend les dotations aux amortissements. L'amortissement est une technique comptable qui permet, chaque année, de constater forfaitairement la dépréciation des immobilisations et de dégager les ressources pour pouvoir les renouveler régulièrement. Ce procédé comptable permet d'étaler dans le temps la charge consécutive au remplacement des immobilisations.

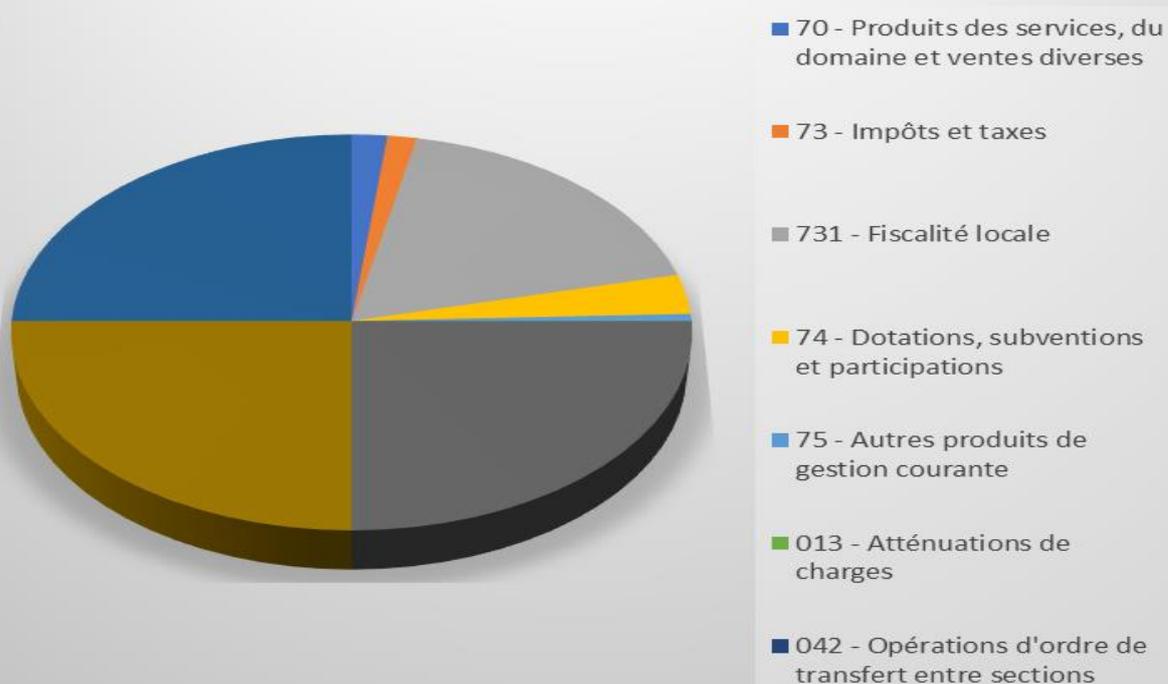
◆◆◆◆◆

Recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement 2022 s'élèvent à **3 728 684.06 €**.

Chapitre - Fonctionnement	CA 2022	BP 2022+DM	Taux de conso 2022
70 - Produits des services, du domaine et ventes div	265 971,04 €	250 800,00 €	106%
73 - Impôts et taxes	219 648,00 €	219 100,00 €	100%
731 - Fiscalité locale	2 674 057,65	2 549 000,00 €	105%
74 - Dotations, subventions et participations	482 604,09 €	459 900,00 €	105%
75 - Autres produits de gestion courante	81 260,95 €	47 400,00 €	171%
013 - Atténuations de charges	5 012,33 €	1 000,00 €	501%
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	- €	11 000,00 €	0%
002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent)	- €	- €	#DIV/0!
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT hors 002	3 728 684,06 €	3 538 200,00 €	105%
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	3 728 684,06 €	3 538 200,00 €	105%
recettes réelles de fonctionnement	3 728 684,06 €	3 527 200,00 €	106%

Répartition des recettes de fonctionnement 2022 par chapitre



Chapitre 013 : Il comprend les remboursements de rémunérations et charges de personnel suite aux arrêts maladie et accidents de travail.

Chapitre 70 : Les principales ressources de ce chapitre sont constituées par les produits de services (Redevances d'occupation du domaine public, la cantine, les concessions dans les cimetières, la refacturation des frais lié au SIIVU, le remboursement par la CAPG des encombrants.

Chapitre 73 : Ce chapitre représente 78 % des recettes de fonctionnement. Il concerne les recettes liées aux impôts et taxes : les impôts locaux, l'attribution de compensation de la CAPG, le FNGIR, la taxe sur l'électricité, les droits de place des marchés.

Chapitre74 : Il concerne les dotations de l'Etat dont la dotation globale de fonctionnement (DGF) ainsi que les compensations de l'Etat au titre des diverses exonérations sur les impôts locaux.

Chapitre 75 : Ce chapitre concerne les revenus des immeubles loués aux particuliers (loyers + location de salles).

Chapitre 76 : Il concerne les produits financiers.

Chapitre 77 : Il s'agit de l'enregistrement des cessions d'immobilisations (ventes de biens meubles ou immeubles), des mandats annulés sur les exercices antérieurs, ainsi que les produits exceptionnels comme le remboursement de frais de mise en fourrière, dépôts sauvages, la vente de plaque columbarium, les redevances hydroélectriques et enfin le remboursement des assurances et les condamnations.

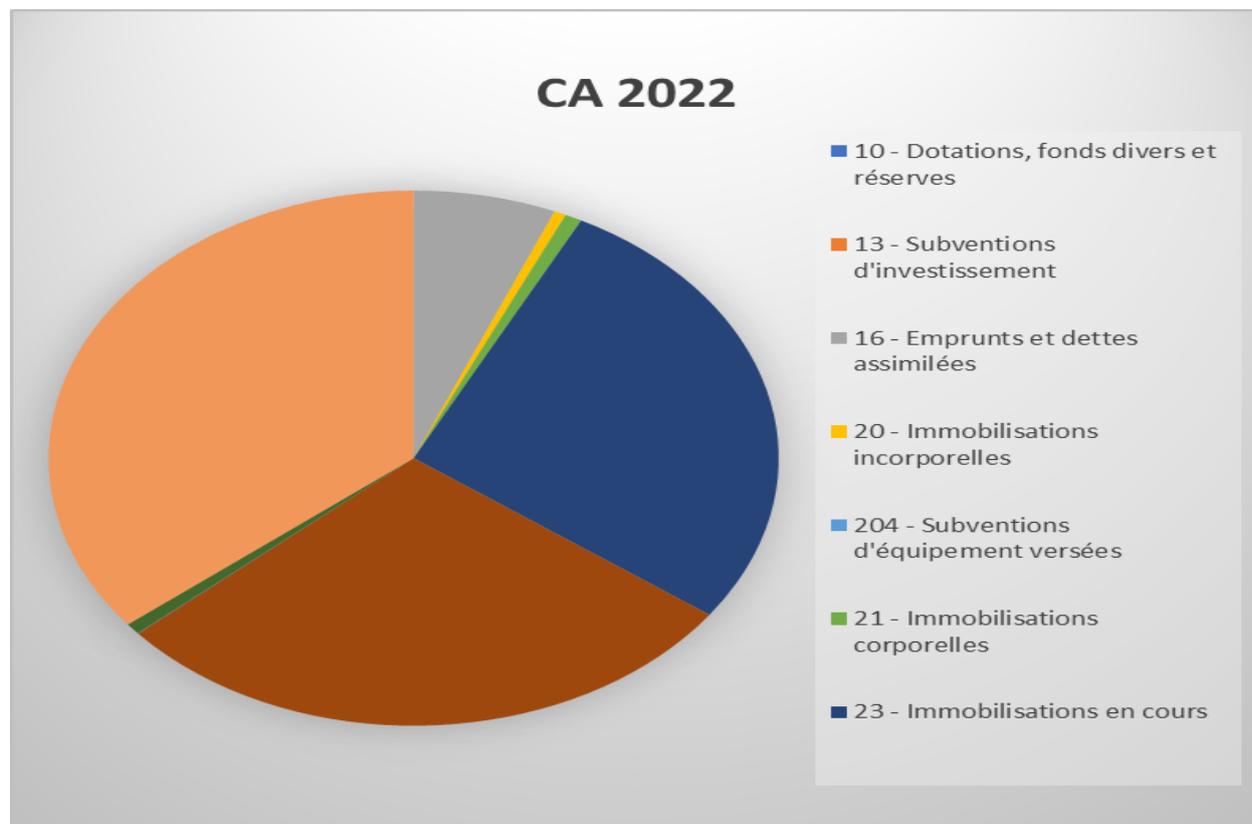
Le chapitre 042 concerne les opérations d'ordre budgétaires

Résultat cumulé Section Fonctionnement = **646 673.90 €**

Dépenses d'investissement 2022

Les dépenses d'investissement 2022 s'élèvent à **4 455 376.78 €**.

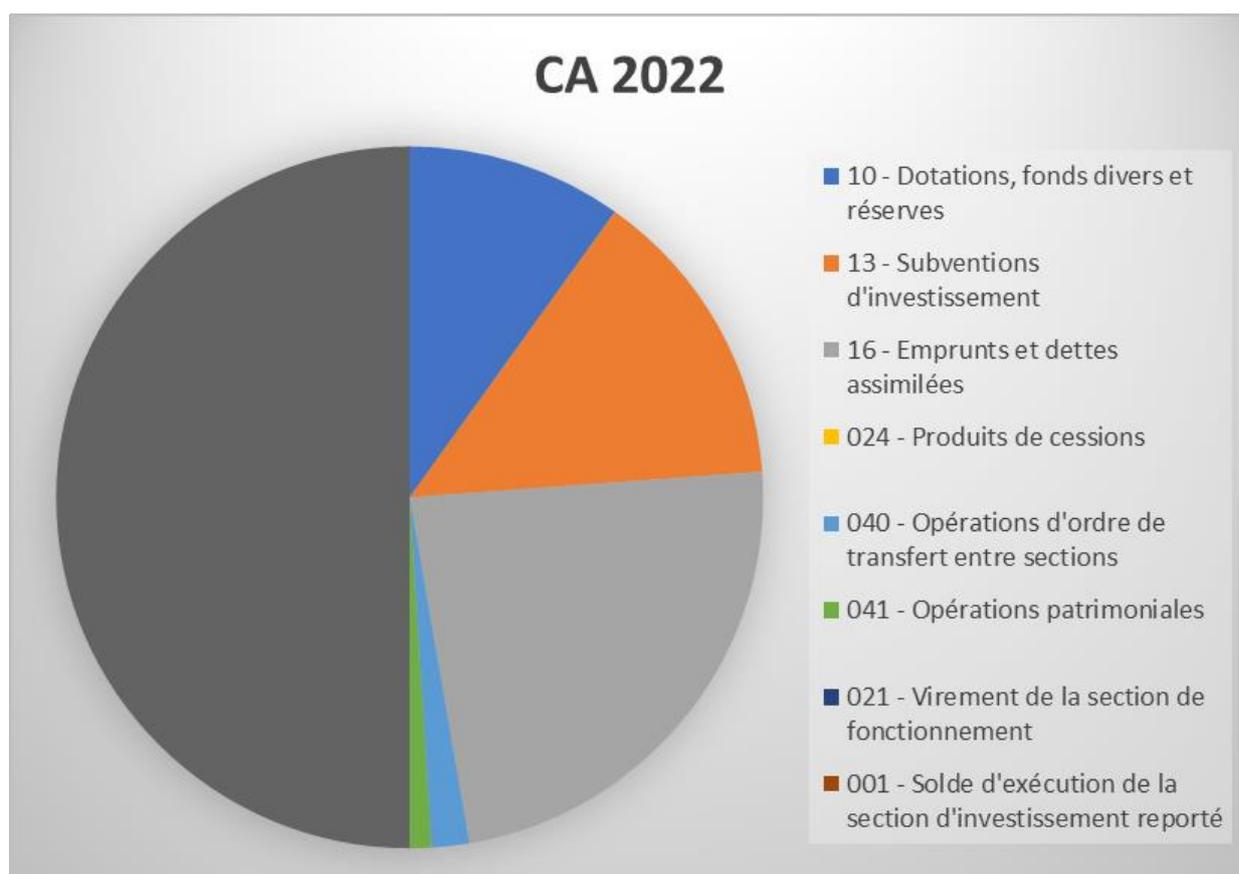
Chapitre - Investissement	CA 2022	BP 2022+DM	Taux de conso 2022
10 - Dotations, fonds divers et réserves	- €	4 795,00 €	0%
13 - Subventions d'investissement	- €	- €	#DIV/0!
16 - Emprunts et dettes assimilées	788 179,47 €	792 500,00 €	99%
20 - Immobilisations incorporelles	66 313,68 €	144 500,00 €	46%
204 - Subventions d'équipement versées	- €	- €	#DIV/0!
21 - Immobilisations corporelles	93 316,73 €	306 005,00 €	30%
23 - Immobilisations en cours	3 418 251,93 €	5 114 000,00 €	67%
<i>Total des dépenses équipements (chapitres 20-204-2</i>	<i>3 577 882,34 €</i>	<i>5 564 505,00 €</i>	<i>64%</i>
26 - Participations et créances rattachées à des parti	5 700,00 €	5 700,00 €	100%
020 - Dépenses imprévues (investissement)	- €	- €	#DIV/0!
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	- €	11 000,00 €	0%
041 - Opérations patrimoniales	83 614,97 €	189 000,00 €	44%
001 - Solde d'exécution de la section d'investissem	- €	- €	#DIV/0!
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT hors 001	4 455 376,78 €	6 567 500,00 €	68%



Recettes d'investissement 2022

Les recettes d'investissement 2021 hors 001 s'élèvent à **4 261 672.59 €**.

Chapitre - Investissement	CA 2022	BP 2022+DM	Taux de conso 2022
10 - Dotations, fonds divers et réserves	841 222,46 €	801 483,14 €	105%
13 - Subventions d'investissement	1 190 272,65 €	1 908 864,10 €	62%
16 - Emprunts et dettes assimilées	2 000 000,00 €	2 000 000,00 €	100%
024 - Produits de cessions		30 380,00 €	0%
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	146 562,51 €	150 000,00 €	98%
041 - Opérations patrimoniales	83 614,97 €	189 000,00 €	44%
021 - Virement de la section de fonctionnement	- €	243 000,00 €	0%
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		1 244 772,76 €	0%
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT (hors 001)	4 261 672,59 €	5 322 727,24 €	80%



Résultat cumulé Section d'investissement = **1 051 068.57 €€**

V - ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

Nombre de membres en exercice : **27**

Nombre de membres présents : **29**

Nombre de suffrages exprimés : **27**

VOTES :

Pour : **27**

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation : *le 6 avril 2023*

Présenté par (1), *Le Maire*
A, le *Saint Cezaire sur Siagne, le 12 avril 2023*

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session *ordinaire*

A, le

Les membres de l'assemblée délibérante (2),

Certifié exécutoire par (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A, le

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

egallet

Lemaire

AR Préfecture

Examen et vote du Compte Administratif 2022 du budget principal

Identifiant unique de l'acte : 006-210601183-20230412-2023_036-BF

Numéro d'acte : 2023_036

Date de décision : 12/04/2023

Nature : DOCUMENTS_BUDGETAIRES_ET_FINANCIERS

Code matière : 7-1-0-0-0 (Finances locales / Decisions budgetaires)

Fichier acte : 2023-036 - CA Budget principal 2022.xml

Fichier(s) annexes(s) : 2023-036 - DCM Examen et vote du Compte Administratif 2022 du budget principal.pdf

2023-036 - ANNEXE NOTE DE PRESENTATION COMPTE ADMINISTRATIF 2022.pdf

2023-036 - ANNEXE PAGE DE SIGNATURE - DCM Examen et vote du Compte Administratif 2022 du Budget principal.pdf

Collectivité émettrice : SAINT-CEZAIRE-SUR-SIAGNE

Acte transmis par : Patricia ROMANO

Date d'envoi de l'acte : 26/04/2023 08:35:13

Date de réception de l'AR : 26/04/2023 08:47:22



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
de la commune de Saint-Cézaire-sur-Siagne
n° 2023-044
Département des Alpes-Maritimes**

SEANCE DU : MERCREDI 12 AVRIL 2023

Nombre de Conseillers

En exercice : **27**
Présents : **19**
Représentés : **8**
Absent : **0**
Votants : **27**

L'an deux mil vingt-trois et le douze avril à dix-huit heures trente, le Conseil municipal de la Commune de Saint-Cézaire-sur-Siagne, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil municipal, sous la Présidence de Monsieur Christian ZEDET, Maire de la Commune.

Date convocation :
06/04/2023

Date d'affichage :
06/04/2023

PRESENTS A LA SEANCE : Messieurs Christian ZEDET, Jacques-Edouard DELOBETTE, Franck OLIVIER, Thibault DESOMBRE, Pierre LARA, Mesdames Marie-Françoise EL HEFNAOUI et Catherine BOUILLO-MEYER, Messieurs Yann DEMARIA, Marc VAN WAYENBERGE, Alberto DE FARIA, Jean-Pierre FRANCHI, Claude BLANC, Marc ERETEO et Mesdames Angélique CHATAIN, Valérie PELLERIN, Solange VANLEDE, Sophie VILLEVAL, Claudette GALLET et Augusta ROUQUIER.

REPRESENTES : Madame Marie AMMIRATI (Pouvoir à Monsieur Christian ZEDET), Madame Fabienne MANZONE (Pouvoir à Monsieur Franck OLIVIER), Madame Marie-France LOUET (Pouvoir à Monsieur Thibault DESOMBRE), Madame Sandra NIRANI (Pouvoir à Monsieur Jacques-Edouard DELOBETTE), Madame Isabelle PIANA (Pouvoir à Madame Sophie VILLEVAL), Madame Michèle OTTOMBRE-BORSONI (Pouvoir à Madame Augusta ROUQUIER), Monsieur Adrien VIVES (Pouvoir à Madame Angélique CHATAIN) et Monsieur Romain GAZIELLO (Pouvoir à Madame Valérie PELLERIN).

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Franck OLIVIER.

RAPPORTEUR : Monsieur Jacques-Edouard DELOBETTE.

OBJET : Vote du budget principal 2023.

Le budget primitif soumis à l'approbation du Conseil municipal, conformément aux articles L2312-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales est équilibré en dépenses et en recettes en section de fonctionnement à **3 778 260,00 €**.

La section d'investissement est équilibrée en dépenses et en recettes avec un montant total de **6 000 000 €**.

Les dépenses présentent des crédits nouveaux d'un montant de **4 461 771.32 €** et des restes à réaliser qui s'élèvent à **1 538 228,68 €**.

Les recettes présentent des crédits nouveaux qui s'élèvent à **3 183 677.34 €** et des restes à réaliser à hauteur de **2 816 322,66 €**.

.../...

AR Prefecture

006-210601183-20230412-2023_044BIS-BF
Reçu le 26/04/2023
Publié le 26/04/2023

Ce budget primitif fait suite au débat d'orientations budgétaires qui s'est régulièrement tenu lors de la séance du Conseil municipal du 29 mars 2023 et se répartit comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT**Dépenses**

Chapitre	Libellé du chapitre	Montant proposé en 2023
011	Charges à caractère général	956 990.00 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	1 765 370.00 €
014	Atténuations des produits	152 500.00 €
65	Autres charges de gestion courante	369 900.00 €
66	Charges financières	82 500.00 €
67	Charges exceptionnelles	1 000.00 €
Total des dépenses réelles de fonctionnement		3 328 260.00 €
023	Virement à la section d'investissement	300 000.00 €
042	Opération d'ordre de transferts entre sections	150 000.00 €
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		450 000.00 €
TOTAL DEPENSES		3 778 260.00 €

Recettes

Chapitre	Libellé du chapitre	Montant proposé en 2023
013	Atténuations de charges	1 500.00 €
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	253 960.00 €
73	Impôts et taxes	221 500.00 €
731	Fiscalité locale	2 779 000.00 €
74	Dotations, subventions et participations	437 600.00 €
75	Autres produits de gestion courante	73 700.00 €
77	Produits exceptionnels	0 €
Total des recettes réelles de fonctionnement		3 767 260.00 €
042	Opération d'ordre de transferts entre sections	11 000.00 €
002	Excédent de fonctionnement reporté de l'année n-1	
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		11 000.00 €
TOTAL RECETTES		3 778 260.00 €

AR Prefecture

006-210601183-20230412-2023_044BIS-BF
 Reçu le 26/04/2023
 Publié le 26/04/2023

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses

Chapitre	Libellé	Crédits nouveaux 2023	Restes à réaliser 2022	Montant total proposé en 2023
10	Dotations, fonds divers et réserves	0.00 €	4 795.00 €	4 795.00 €
16	Emprunt et dettes assimilées	302 300.00 €		302 300.00 €
20	Immobilisations incorporelles	147 316.40 €	41 283.60 €	188 600.00€ €
21	Immobilisations corporelles	427 321.08 €	205 178.92 €	632 500.00 €
23	Immobilisations en cours	3 468 133.84 €	1 286 971.16 €	4 755 105.00 €
26	Participations et créances rattachées	5 700.00 €		5 700.00 €
Total des dépenses réelles d'investissement		4 350 771.32 €	1 538 228.68 €	5 889 000.00 €
040	Opération d'ordre de transferts entre sections	11 000.00 €		11 000.00 €
041	Opérations patrimoniales	100 000.00 €		100 000.00 €
Total des dépenses d'ordre d'investissement		111 000.00 €	0.00€	111 000.00 €
TOTAL DES DEPENSES		4 461 771.32€	1 538 228.68 €	6 000 000.00 €

Recettes

Chapitre	Libellé	Crédits nouveaux 2023	Restes à réaliser 2022	Montant total proposé en 2023
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	496 334.87 €		496 334.87 €
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	646 673.90 €		646 673.90 €
13	Subventions d'investissement reçues	439 600.00 €	2 338 204.95 €	2 777 804.95 €
16	Emprunts et dettes assimilées			
024	Produits des cessions d'immobilisations	0.00 €	478 117.71 €	478 117.71 €
Total des recettes réelles d'investissement		1 582 608.77.34	2 816 322.66 €	4 398 931.43 €
021	Virement de la section de fonctionnement	300 000.00 €		300 000.00 €
040	Opération d'ordre de transferts entre sections	150 000.00 €		150 000.00 €
041	Opérations patrimoniales	100 000.00 €		100 000.00 €
001	Solde d'exécution reporté positif	1 051 068.57 €		1 051 068.57 €
Total des recettes d'ordre d'investissement		1 601 068.57 €		1 601 068.57 €
TOTAL DES RECETTES		3 183 677.34€	2 816 322.66 €	6 000 000.00 €

.../...

AR Prefecture

006-210601183-20230412-2023_044BIS-BF

Reçu le 26/04/2023

Publié le 26/04/2023

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal **DÉCIDE** à la majorité avec 17 voix POUR et 2 voix CONTRE (Messieurs Claude BLANC et Marc ERETEO) :

- **D'ADOPTER** le budget primitif de la commune pour l'exercice 2023.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Toute décision réglementaire ou individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nice dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification, soit par voie postale au greffe de la juridiction, soit par voie électronique sur l'application « Télérecours » accessible sur le site de téléprocédures ouvert aux citoyens : <http://www.telerecours.fr>

Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux.

Pour Copie Conforme,
Christian ZEDET,
Maire de Saint-Cézaire-sur-Siagne



Certifié exécutoire compte-tenu de la :

Transmission en Préfecture le :

Publication/Notification le :



BUDGET PRIMITIF 2023

Note de présentation brève et synthétique

INTRODUCTION

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. La présente note répond à cette obligation pour la commune par cet article, dont un extrait figure ci-après.

« Code général des collectivités territoriales – extrait de l'article L2313-1 »

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2023. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Par cet acte, le maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

BUDGET PRIMITIF 2023

Le budget 2023 a été réalisé sur les bases du rapport d'orientations budgétaires présenté le 29 mars 2023.

Présentation schématique du BP 2023

	Recettes		Dépenses	
Fonctionnement (R+O)				Fonctionnement (R+O)
3 778 260 €	RRF 3 767 260 €		DRF 3 328 260 €	3 778 260 €
			Autofinancement brut 439 000 €	
Investissement (R+O)	Autofinancement brut 439 000 €			Investissement (R+O)
6 000 000 €	Autres RRI 3 042 412 €		DRI + 001 3 428 500 €	6 000 000 €
TOTAL				TOTAL
9 778 260 €				9 778 260 €

Dépenses de fonctionnement

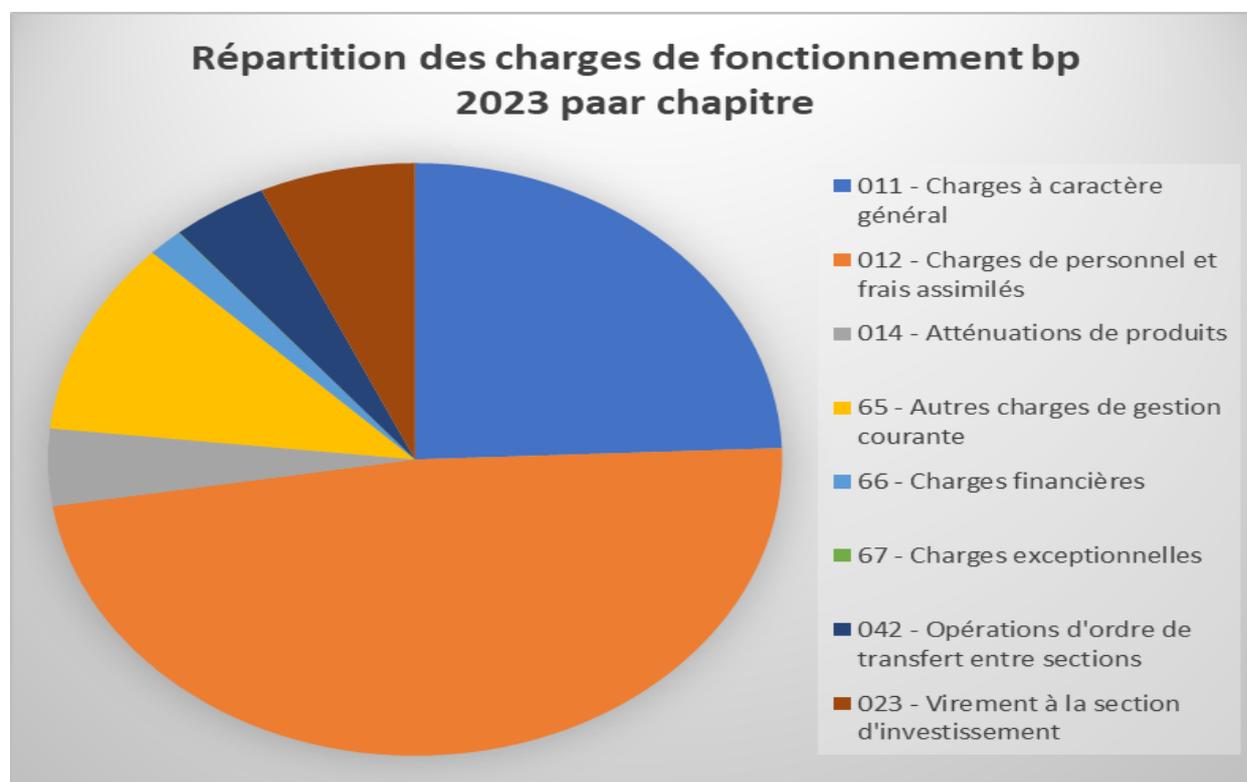
La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Les crédits sont répartis ainsi :

Chapitre - Fonctionnement	BP 2022+DM	BP 2023	Evaluation en valeur	Variation 2021-2022
011 - Charges à caractère général	862 930,00 €	956 990,00 €	94 060,00 €	10%
012 - Charges de personnel et frais assimilés	1 701 420,00 €	1 765 370,00 €	63 950,00 €	4%
014 - Atténuations de produits	148 500,00 €	152 500,00 €	4 000,00 €	3%
65 - Autres charges de gestion courante	375 950,00 €	369 900,00 €	- 6 050,00 €	-2%
66 - Charges financières	55 400,00 €	82 500,00 €	27 100,00 €	33%
67 - Charges exceptionnelles	1 000,00 €	1 000,00 €	- €	0%
68 - Dotations aux amortissements et aux provisions	- €	- €	- €	#DIV/0!
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	150 000,00 €	150 000,00 €	- €	0%
023 - Virement à la section d'investissement	243 000,00 €	300 000,00 €	57 000,00 €	19%
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	3 538 200,00 €	3 778 260,00 €	240 060,00 €	6%

Répartition des charges de fonctionnement bp 2023 par chapitre



Chapitre 011 : Augmentation principalement liée aux énergies.

Chapitre 012 : Revalorisation du point d'indice de la fonction publique évalué à 3.5%, GVT évalué à 2 %.

Chapitre 66 : Augmentation des charges financières due aux intérêts des emprunts 2022..

Chapitre 67 : Pas de variation..

Chapitre 68 : Pas de provision prévue au BP

◆◆◆◆◆

Le budget 2023 des dépenses réelles de fonctionnement par habitant est de **827 €**.

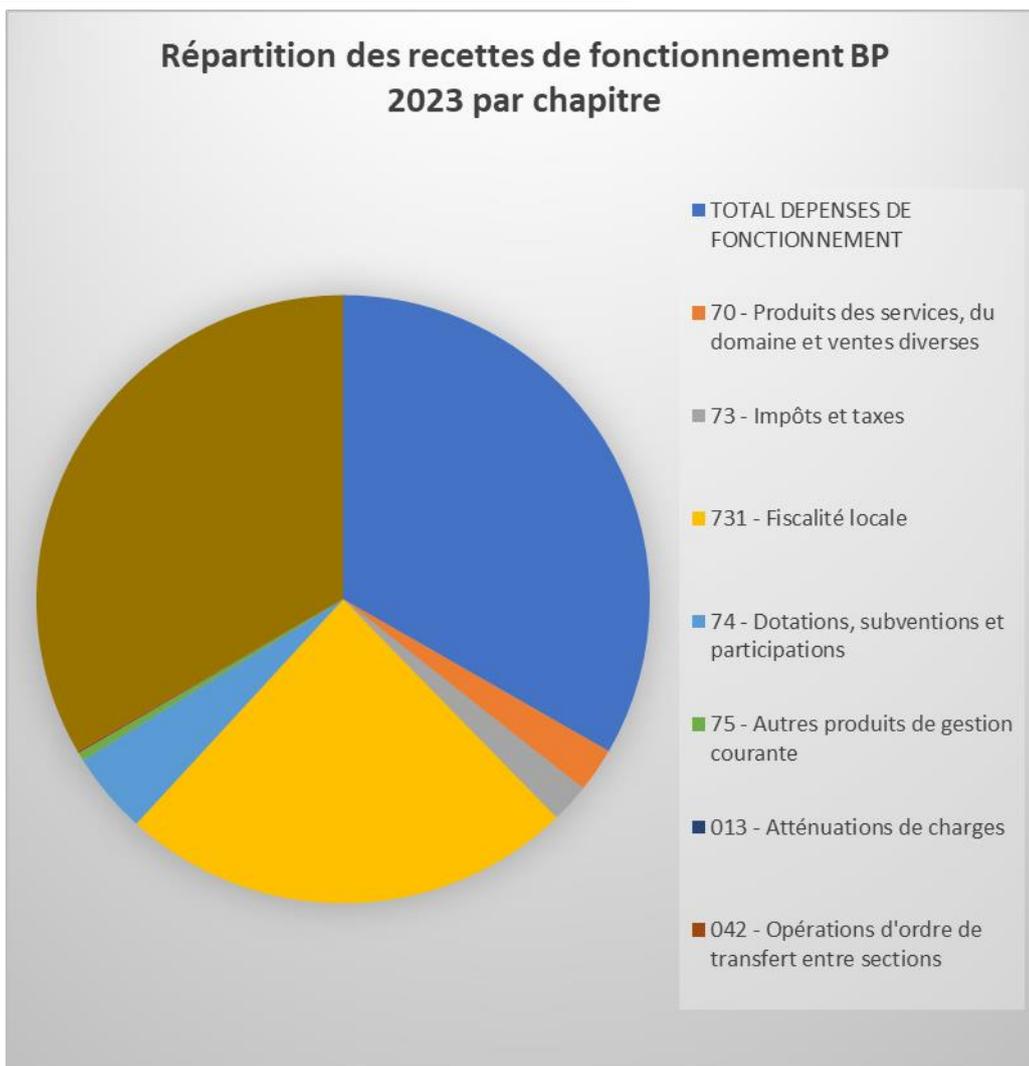
La moyenne de la strate (* Source : DGFIP – compte de gestion 2020. Strate commune de 3500 à moins de 5 000 habitants) est de **831 €** par habitant.

Recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (cantine, location de salle), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, à la l'attribution de compensation de la CAPG Les recettes réelles de fonctionnement 2023 représentent **3 778 260.00 € dont 3 767 260 €** de recettes réelles.

Elles sont en augmentation de 6% par rapport au BP 2022 et sont réparties ainsi :

Chapitre - Fonctionnement	BP 2022+DM	BP 2023	Evaluation en valeur	Variation 2021-2022
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	3 538 200,00 €	3 778 260,00 €	240 060,00 €	6%
70 - Produits des services, du domaine et ventes div	250 800,00 €	253 960,00 €	3 160,00 €	1%
73 - Impôts et taxes	219 100,00 €	221 500,00 €	2 400,00 €	1%
731 - Fiscalité locale	2 549 000,00 €	2 779 000,00 €	230 000,00 €	8%
74 - Dotations, subventions et participations	459 900,00 €	437 600,00 €	22 300,00 €	-5%
75 - Autres produits de gestion courante	47 400,00 €	73 700,00 €	26 300,00 €	36%
77 - Produits exceptionnels	- €	- €	- €	#DIV/0!
78 - Reprises sur amortissements et provisions	- €	- €	- €	#DIV/0!
013 - Atténuations de charges	1 000,00 €	1 500,00 €	500,00 €	33%
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	11 000,00 €	11 000,00 €	- €	0%
002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédenti	- €	- €	- €	#DIV/0!
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT hors 002	3 538 200,00 €	3 778 260,00 €	240 060,00 €	6%



Chapitre 70 : Augmentation du tarif cantine fin 2022, revalorisation du calcul du personnel des écoles mis à disposition de la CAPG.

Chapitre 73 : Revalorisation des bases + 7.1 %

Chapitre 74 : Baisse de la dotation forfaitaire.

Chapitre 75 : Reprise normale des locations de salles, loyers supplémentaires.

Chapitre 78 : Pas de reprise de provision.

◆◆◆◆◆

Le budget 2023 des recettes réelles de fonctionnement par habitant est de **936 €**.

La moyenne de la strate (* Source : DGFIP – compte de gestion 2020. Strate commune de 3500 à moins de 5 000 habitants) est de **1 028 €** par habitant.

AR Prefecture

006-210601183-20230412-2023_044BIS-BF
Reçu le 26/04/2023
Publié le 26/04/2023

Fiscalité

Même taux	Prévisionnel 2023	
BASES TFB 2023 notifiées	TAUX 2023	PDTS
7 230 000	25,50%	1 843 650,00 €
Correction coefficient		309 112,00 €
BASES TFNB 2023 notifiées	TAUX 2023	PDTS
59 800	31,50%	18 837 €
TOTAL DES 2 TAXES		2 171 599 €
TH SECONDAIRE + LOGEMENT VACANT		296 810 €
Total au 73111		2 468 409 €

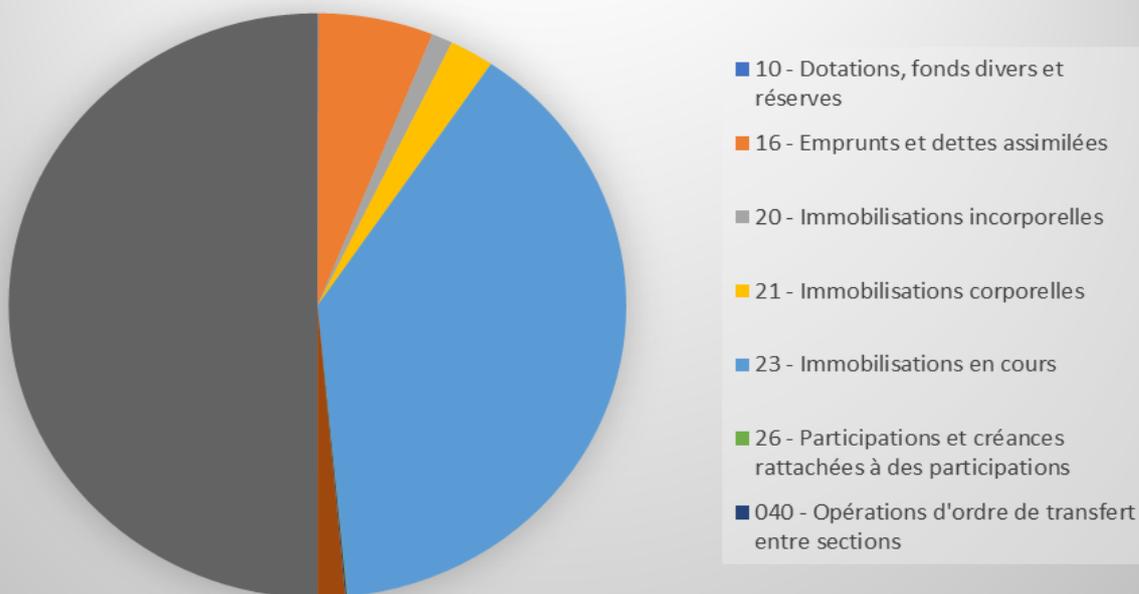
Dépenses d'investissement 2023

Les dépenses d'investissement 2023 prévu au BP 2023 s'élèvent à **6 000 000 €** dont **1 538 228.68 €** de restes à réaliser.

Elles sont réparties comme suit :

Chapitre - Investissement	BP 2022+DM	BP 2023	Evaluation en valeur	Variation 2021-2022
10 - Dotations, fonds divers et réserves	4 795,00 €	4 795,00 €	- €	0%
13 - Subventions d'investissement	- €	- €	- €	#DIV/0!
16 - Emprunts et dettes assimilées	792 500,00 €	302 300,00 €	- 490 200,00 €	-162%
20 - Immobilisations incorporelles	144 500,00 €	188 600,00 €	44 100,00 €	23%
204 - Subventions d'équipement versées	- €	- €	- €	#DIV/0!
21 - Immobilisations corporelles	306 005,00 €	632 500,00 €	326 495,00 €	52%
23 - Immobilisations en cours	5 114 000,00 €	4 755 105,00 €	- 358 895,00 €	-8%
<i>Total des dépenses équipements (chapitres 20-204-2</i>	<i>5 564 505,00 €</i>	<i>5 576 205,00 €</i>	<i>11 700,00 €</i>	<i>0%</i>
26 - Participations et créances rattachées à des parti	5 700,00 €	5 700,00 €	- €	0%
020 - Dépenses imprévues (investissement)	- €	- €	- €	#DIV/0!
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	11 000,00 €	11 000,00 €	- €	0%
041 - Opérations patrimoniales	189 000,00 €	100 000,00 €	- 89 000,00 €	-89%
001 - Solde d'exécution de la section d'investissem	- €	- €	- €	#DIV/0!
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT hors 001	6 567 500,00 €	6 000 000,00 €	- 567 500,00 €	-9%

Répartition des dépenses d'investissement BP 2023 par chapitre



L'évolution du BP 2023 est essentiellement liée à l'opération de construction du bâtiment polyvalent. En effet, il s'agit de la tranche finale estimée à 1 939 327€. La fin des travaux est programmée au 31 mars 2023.

Répartition des dépenses d'équipement par opération

068-ETS	1 939 327,00 €
069-AMENAGEMENT GALERIE ARTISTE	2 182,64 €
074- AMEN DES BAT MUNICIPAUX, SCOLAIRES, SPORTIFS, CULTURELS	1 513 352,41 €
075- EQUIPEMENTS DES SERVICES MUNICIPAUX ET SCOLAIRES	198 784,80 €
076- PROGRAMMES DE VOIRIE ET SECURITE ROUTIERE	105 972,16 €
078 - PLU	55 000,00 €
082- SECURISATION ECOLE	8 585,56 €
083- AMENAGEMENT FORESTIER	1 750,00 €
084- CONSTRUCTION HANGAR-ST	207 358,50 €
085- MISE EN VALEUR PATRIMOINE	145 741,60 €
087- RENOVATION THERMIQUE	9 922,62 €
088- HABITATS REVERSIBLES	1 060 996,71 €
089-INSTALLATIONS SPORTIVES	89 619,20 €
090-CANTINE MUTUALISEE	37 200,00 €
091-RENOVATION ENERGETIQUE ECOLE	2 500,00 €
092-AMENAGEMENT CENTRE VILLAGE	24 836,32 €
093-LIAISONS DOUCES	35 000,00 €
094-ECLAIRAGE PUBLIC	- €
095-AMELIORATION DES QUARTIERS	50 000,00 €

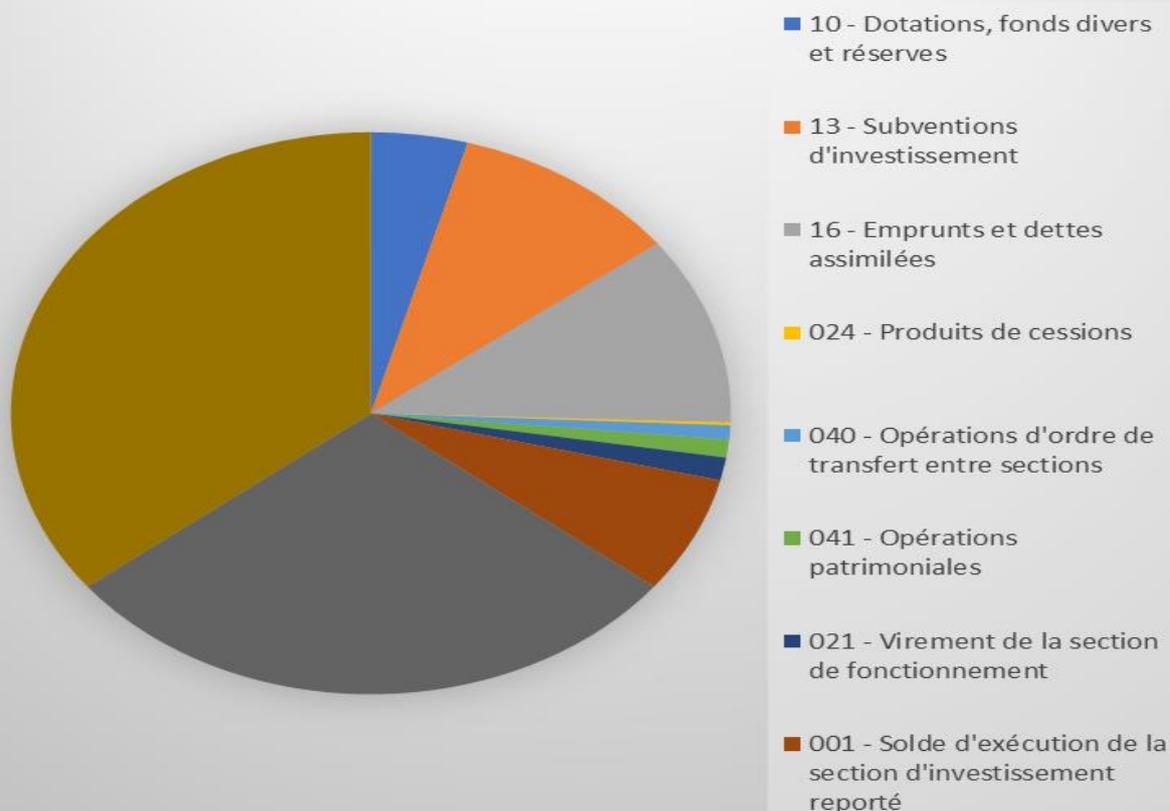
Le budget 2023 des dépenses réelles d'investissement est de **5 889 000 €** soit un budget annuel de **1 463 €** par habitant.

Recettes d'investissement 2023

Les recettes d'investissement 2023 prévu au BP 2023 s'élèvent à **6 000 000 €** dont **2 816 322.66€** de restes à réaliser.

Chapitre - Investissement	BP 2022+DM	BP 2023	Evaluation en valeur	Variation 2021-2022
10 - Dotations, fonds divers et réserves	801 483,14 €	1 143 008,77 €	341 525,63 €	30%
13 - Subventions d'investissement	1 908 864,10 €	2 777 804,95 €	868 940,85 €	31%
16 - Emprunts et dettes assimilées	2 000 000,00 €	- €	2 000 000,00 €	#DIV/0!
024 - Produits de cessions	30 380,00 €	478 117,71 €	447 737,71 €	94%
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	150 000,00 €	150 000,00 €	- €	0%
041 - Opérations patrimoniales	189 000,00 €	100 000,00 €	89 000,00 €	-89%
021 - Virement de la section de fonctionnement	243 000,00 €	300 000,00 €	57 000,00 €	19%
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement	1 244 772,76 €	1 051 068,57 €	193 704,19 €	-18%
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT (hors 001)	5 322 727,24 €	4 948 931,43 €	373 795,81 €	-8%
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	6 567 500,00 €	6 000 000,00 €	567 500,00 €	-9%

Répartition des recettes d'investissement BP 2023 par chapitre



AR Prefecture

006-210601183-20230412-2023_044BIS-BF
Reçu le 26/04/2023
Publié le 26/04/2023

Le budget 2023 des recettes réelles d'investissement est de **4 398 931.43 €** soit un budget annuel de **1 093€** par habitant.

Répartition des recettes d'investissement

068-ETS	1 958 448,22 €
073-CREATION CHEMIN PIETONNIER	182 400,00 €
076-DOTATION CANTONALE	18 293,22 €
082-SECURISATION ECOLE	85 709,03 €
085-MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE	10 052,00 €
087-RENOVATION THERMIQUE	209 168,72 €
088-HABITATS REVERSIBLES	300 000,00 €
089-INSTALLATIONS SPORTIVES	13 733,76 €

V - ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

Nombre de membres en exercice : ²⁷0
 Nombre de membres présents : ¹⁹0
 Nombre de suffrages exprimés : ²⁷0

VOTES :

Pour : ²⁷0
 Contre : ⁰0
 Abstentions : 0

Date de convocation : le 6 avril 2023

Présenté par (1), *Le Maire*
 A, le *Saint-Cézaire sur Siagne*, le 12 avril 2023

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session *ordinaire*
 A, le

Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3).

Certifié exécutoire par (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A, le

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

egalle

AR Préfecture

Vote du budget annexe du cimetière pour l'exercice 2023

Identifiant unique de l'acte : 006-210601183-20230412-2023_045-BF

Numéro d'acte : 2023_045

Date de décision : 12/04/2023

Nature : DOCUMENTS_BUDGETAIRES_ET_FINANCIERS

Code matière : 7-1-0-0-0 (Finances locales / Decisions budgetaires)

Fichier acte : 2023-045 BP Budget annexe cimetière 2023.xml.xml

Fichier(s) annexes(s) : 2023-045 - DCM Vote du budget annexe du cimetière pour l'exercice 2023.pdf

2023-045 - PAGE SIGNATURE BP 2023 - CIMETIERE.pdf

Collectivité émettrice : SAINT-CEZAIRE-SUR-SIAGNE

Acte transmis par : Patricia ROMANO

Date d'envoi de l'acte : 18/04/2023 15:40:33

Date de réception de l'AR : 18/04/2023 15:41:14